



FORMATION SUR MESURE

Plan de formation

1,5 UEC

Prévention des désordres dans les structures en bois

Description

Comment ne pas reproduire les erreurs du passé ? Ce sont les erreurs de conception, de mauvaises prises en compte des spécificités du bois dans l'application stricte des codes et règlements du bâtiment, ce sont les erreurs de fabrication, de mise en œuvre et d'usage, qui sont généralement la cause des désordres et des pathologies des structures en bois. Se basant sur les expériences passées et sur l'analyse des causes de désordre dans les structures en bois, cette formation permettra de mieux comprendre comment concevoir les ouvrages utilisant ce matériau afin qu'ils soient garants de pérennité.

Objectifs

Permettre aux différents acteurs concernés de comprendre les approches dans la construction des ouvrages en bois afin d'éviter les désordres et les dysfonctionnements liés aux phases de conception, de calcul et d'utilisation.

Contenu

A. Principaux désordres liés aux propriétés physiques et biologiques du bois

- Les principales causes physico-chimiques et biologiques des pathologies dans les structures et ouvrages en bois
- Focus sur les conséquences des interactions bois-eau
- Techniques d'expertise et de diagnostic
- Techniques préventives de base
- Bois d'apparence, bardages, préventions des pathologies
- Balcons, terrasses, bois horizontaux en extérieur, approche méthodologique de choix et de conception

B. Principaux désordres des structures en treillis et en ossatures légères

- Stabilité des plans de toitures en ossature légère
- Stabilité des éléments individuels
- Comportement différentiel entre treillis
- Treillis hyperstatiques

C. Principaux désordres des structures et charpentes en bois massif

- Désordres liés au retrait et modes de prévention
- Désordres liés à l'hyperstaticité de la structure et modes de prévention
- Conséquences des décalages d'appuis
- Conséquences des excentricités des efforts

D. Principaux désordres des charpentes en lamellé-collé et structures en CLT

- Pathologie des assemblages dans les grandes structures
- Pathologies liées au cisaillement et à la traction transversale
- Conséquences des différentiels d'hygrométrie dans les structures
- Précautions constructives à mettre en œuvre en phase de conception

Clientèle visée

S'adresse à l'ensemble des acteurs essentiels de la construction :

- Architectes
- Ingénieurs
- Entrepreneurs
- Personnel technique
- Donneurs d'ordres



SI COMPLÉTÉE OU RÉUSSIE,
VOTRE ACTIVITÉ SERA INSCRITE
À VOTRE DOSSIER DE MEMBRE



AVIS AUX MEMBRES DE L'ORDRE DES INGÉNIEURS DU QUÉBEC

Pour s'assurer de l'admissibilité d'une activité de formation aux fins du Règlement sur la formation continue obligatoire des ingénieurs, vous devez vous assurer que l'activité respecte les deux critères suivants :

- l'activité doit correspondre à l'un des types d'activités identifiés à l'article 5;
- le contenu de l'activité doit être lié à l'exercice de vos activités professionnelles (article 6).



Note

Attestation de participation

Pour chaque formation suivie, une attestation correspondant au nombre d'heures de participation sera émise par le Centre du savoir sur mesure de l'Université du Québec à Chicoutimi à chacun des apprenants.

Une (1) unité d'éducation continue (UEC) est attribuée pour dix (10) heures de participation à une activité d'éducation continue. Un seuil minimal de 80 % du nombre d'heures de participation par activité concernée doit être suivi pour recevoir une attestation de participation.

Contrôle des présences

Les activités sont offertes de telle façon que le CESAM contrôle la présence physique continue de chaque participant, tout au long de l'activité.